

LES OPCO

EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

<https://opco.cariforef-provencealpescotedazur.fr>

Site développé par le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte
d'Azur



QUELS SONT LES **PRINCIPAUX MÉTIERS** DE CET OPCO EN RÉGION ?

LES 15 PREMIERS MÉTIERS EXERCÉS (EN FAP 225)

Le métier de « **Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment** » relève totalement ou partiellement de l'OPCO « Constructys ». Ce métier compte **9 025** salariés dans les activités économiques totalement ou partiellement couvertes par l'OPCO en région, soit **15 %** des effectifs associés à l'OPCO.

Famille professionnelle	Effectifs salariés OPCO	Part du métier	Métier en tension
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	9 025	15 %	
Maçons	8 133	13 %	
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	6 131	10 %	
Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres)	4 773	8 %	
Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	4 074	7 %	
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	3 517	6 %	
Secrétaires bureautiques et assimilés	3 440	6 %	
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	3 380	5 %	
Attachés commerciaux	3 347	5 %	
Électriciens du bâtiment	3 245	5 %	
Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	3 075	5 %	
Plombiers, chauffagistes	2 980	5 %	
Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment	2 567	4 %	
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	2 047	3 %	
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	2 013	3 %	

Sources : Insee - Actifs salariés en emploi - RP au lieu de résidence ; Traitement Carif-Oref - Les métiers en tension en Provence - Alpes - Côte d'Azur : État des lieux et facteurs de tension, Panorama, n° 3 - Traitement Carif-Oref.

LES MÉTIERS QUI RECRUTENT

Famille professionnelle	Projets de recrutement	Difficultés de recrutement	Emplois saisonniers
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	++	oui	non
Maçons	++	oui	non
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	++	oui	non
Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres)	+	oui	non
Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	+	oui	non
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	+	non	non
Secrétaires bureautiques et assimilés	++	non	non
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	+	non	non
Attachés commerciaux	++	oui	non
Électriciens du bâtiment	+	oui	non
Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	+	oui	non
Plombiers, chauffagistes	+	oui	non
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	+	oui	non
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	+	oui	non
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	+	oui	non
Agents d'entretien de locaux	++	oui	non
Conducteurs routiers	++	oui	non
Techniciens en électricité et en électronique	+	oui	non
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	++	oui	non
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux	+	oui	non
Ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage	+	oui	non
Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	++	non	non
Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	+	oui	non
Chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons	+	oui	non
Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	+	oui	non

Sources : France Travail, Crédoc - BMO - Traitement Carif-Oref ; OPCO - Compléments qualitatifs - Traitement Carif-Oref.

Projets de recrutement : ++ ou + selon le volume envisagé. Oui : Métier dont la part des projets de recrutement jugés a priori difficiles est supérieure à la moyenne tous métiers (44,5 %) et/ou dont la part des projets de recrutement saisonniers est supérieure à la moyenne tous métiers (44,0 %).

CHAMP D'APPLICATION

Libellé des branches, regroupements de branches ou statuts d'entreprises	IDCC
Bâtiment	
Négoce de bois d'œuvre et produits dérivés	
Négoce de matériaux de construction	
Travaux publics	

Sources : Légifrance - Arrêtés des 29 mars et 9 mai 2019.

DÉLÉGATION RÉGIONALE

Directrice régionale

Chantal Castel

151, avenue des Ayygalades - CS 70343

13344 Marseille Cedex 15

Tél. : 04.91.09.43.50

Courriel : poletpme-pacacorse@constructys.fr

Site internet : constructys.fr